

Second concours interne CRPE : conditions, épreuves et choix

Second concours interne CRPE : vérifie ton éligibilité, comprends les épreuves et choisis la bonne voie selon ton profil.

Préparation au concours CRPE :

Le second concours interne CRPE permet à certains agents publics de devenir professeurs des écoles par une voie distincte du concours externe. Pour savoir si tu peux t'y présenter, vérifie en même temps ton statut, ton ancienneté de services publics et le diplôme exigé à la date prévue par le concours.

Tu travailles déjà dans la fonction publique et tu te demandes si tu peux vraiment devenir professeur des écoles sans reprendre tout ton parcours à zéro ? C'est une question que j'entends souvent en formation. Entre les intitulés de concours, les conditions d'ancienneté, les diplômes et les règles qui varient selon ta situation, il est facile de se tromper de voie. Mon rôle, ici, c'est de t'aider à y voir clair concrètement : savoir si le second concours interne CRPE correspond à ton profil, éviter les erreurs d'inscription et avancer avec une stratégie réaliste malgré un emploi du temps chargé.

En bref : les réponses rapides

Le second concours interne du CRPE est-il ouvert aux contractuels ? — Cela dépend du statut exact retenu par les textes de la session et de la manière dont tes services publics sont comptabilisés. Il faut vérifier à la fois la qualité d'agent public exigée et les justificatifs acceptés par l'administration organisatrice.

Faut-il choisir son académie en fonction des postes ou de sa vie personnelle ? — Les deux comptent. Une académie plus accessible sur le papier peut entraîner une affectation ou une organisation de stage moins compatibles avec ta situation familiale, donc le bon choix est toujours stratégique.

Peut-on préparer le second concours interne du CRPE en travaillant à temps plein ? — Oui, mais seulement avec une préparation cadrée. La réussite repose souvent sur une remise à niveau ciblée, des annales régulières et un calendrier réaliste plutôt que sur un gros volume de révisions.

Quelle différence entre premier et second concours interne du CRPE ? — Le premier concours interne ne vise pas le même public que le second. Le second

concours interne concerne surtout d'autres agents publics remplissant les conditions fixées, alors que le premier interne répond à une logique statutaire différente.

Second concours interne CRPE : à qui il s'adresse vraiment et comment savoir si c'est la bonne voie

Le **second concours interne CRPE** s'adresse surtout aux agents déjà en **fonction publique** qui veulent devenir **professeur des écoles** sans suivre la voie externe classique. Pour savoir si c'est ton concours, croise *trois critères à la fois* : ton statut, tes services publics effectifs et le diplôme exigé à la bonne date d'inscription.

Le **CRPE** est le concours de recrutement des professeurs des écoles. Il existe plusieurs voies : **concours externe**, **premier concours interne**, **second concours interne**, **troisième concours** et concours spéciaux selon certaines académies. La place du second interne est simple : il vise les candidats déjà engagés dans le service public. C'est donc souvent le bon *concours interne CRPE* pour un agent administratif, un AESH, un contractuel, un personnel territorial ou hospitalier. Mais attention : travailler dans une administration ne suffit pas. Au moment de te demander **qui peut passer le CRPE en interne**, il faut vérifier les **conditions d'éligibilité** publiées pour la session visée, avec les dates exactes. En pratique, je vois chaque année des candidats écartés pour un détail : ancienneté calculée au mauvais jour, diplôme obtenu trop tard, ou mauvais choix entre voie interne et externe.

Voici l'arbre de décision le plus utile, en version terrain. Si tu es déjà dans la **fonction publique**, titulaire ou non, regarde d'abord si tes services sont bien des services publics effectifs et s'ils atteignent le seuil demandé à la date officielle. Le temps partiel compte souvent, mais pas toujours comme tu l'imagines. Une disponibilité peut suspendre la prise en compte. Un congé parental peut créer un doute : il faut lire la notice de session, pas te fier à une réponse entendue en salle des profs. Si tu as travaillé dans plusieurs administrations, État, territoriale, hospitalière, les services peuvent se cumuler selon les règles en vigueur. Si tu es *fonctionnaire stagiaire*, vérifie finement ta position. Si tu es contractuel, ne t'auto-exclus pas trop vite : c'est justement un cas fréquent du **second concours interne CRPE**. Pour le diplôme, même vigilance. Un diplôme étranger peut nécessiter une reconnaissance. Une dispense existe dans certains cas, mais elle ne se présume jamais.

Le bon choix dépend donc de ton profil réel, pas de ton intuition. Si tu n'as pas l'ancienneté requise, l'**externe** devient souvent la voie la plus sûre, même si tu travailles déjà en administration. Si tu viens du privé avec une vraie expérience professionnelle hors service public, le **troisième concours** peut être plus pertinent. C'est souvent là que se joue la bonne stratégie quand tu te demandes **quel concours choisir pour devenir**

CRPE. Pense aussi à l'après : tu t'inscris dans une **académie**, mais tu joues aussi une affectation de stage puis une entrée dans le métier. Mon conseil de formatrice est simple : avant de préparer les épreuves, sécurise ton éligibilité noir sur blanc. Un dossier juste te fait gagner des mois. Un mauvais choix de voie t'en fait perdre un an.

Arbre de décision d'éligibilité : 7 cas limites que les candidats interprètent souvent mal

Pour le **second concours interne CRPE**, pose-toi quatre questions, dans cet ordre : es-tu **agent public** au bon moment, as-tu la **durée de services** requise, ton diplôme est-il recevable, et ta position administrative compte-t-elle vraiment comme du service ? Le piège, c'est de croire que tout se vaut. Non. Un temps partiel compte en général comme du service. Une disponibilité, souvent non. Un congé peut compter ou non selon sa nature. Et les conditions s'apprécient à une date précise fixée par le concours, pas au jour où tu commences à réviser.

Cas concret. Une **AESH** titularisée récemment peut être éligible si ses services publics antérieurs sont bien retenus ; la titularisation seule ne "crée" pas les années manquantes. Une secrétaire de mairie avec services mixtes, commune puis État, peut additionner ses périodes si elles entrent bien dans les services publics admis. Un agent hospitalier avec une licence ancienne reste recevable si le diplôme demandé est bien rempli : l'ancienneté du diplôme ne pose pas problème. En revanche, *détachement* et *congé parental* demandent une vérification fine. Mon conseil : fais relire ton dossier avant l'inscription, surtout si ton parcours n'est pas linéaire.

I

*Devenez professeur des écoles : Réussir les épreuves écrites d'admissibilité du CRPE — Ministère
Éducation nationale*

Conditions d'inscription au second concours interne CRPE : la checklist utile pour éviter un dossier refusé

Pour réussir ton **inscription second concours interne CRPE**, vérifie les conditions exactes fixées par l'**arrêté d'ouverture** : statut d'agent public, **ancienneté services publics, diplôme CRPE** ou titre admis, et justificatifs conformes. En pratique, les refus viennent souvent d'un dossier mal prouvé, incomplet ou déposé avec une mauvaise lecture des dates.

Quand tu cherches *comment s'inscrire au CRPE*, ne te contente pas d'un résumé trouvé sur un forum. Lis la notice de l'académie ou du **SIEC**, puis croise-la avec l'arrêté d'ouverture de la session visée. Le point clé, c'est la date à laquelle chaque condition doit être remplie. Beaucoup de candidats confondent l'ancienneté qu'ils auront plus tard avec

celle exigée au moment fixé par le texte. Même piège pour le diplôme. Si tu as travaillé dans plusieurs administrations, ne pars pas du principe que tout remonte automatiquement. Fais consolider tes **services publics** avec des attestations claires, datées et signées. J'ai déjà vu des dossiers bloqués pour une pièce sans signature, un arrêté illisible ou une ancienneté calculée sur une base incomplète. Le fond était bon. La preuve ne l'était pas.

Concrètement, prépare un dossier de preuves, pas un simple dossier de bonne foi. Garde sous la main tes arrêtés de nomination ou de contrat, tes états de service, une attestation employeur récente, ton **diplôme** ou ton relevé de titre admis, une pièce d'identité valide, et tout document d'équivalence si ton parcours sort du cadre classique. Selon ta situation, une pièce liée à la situation familiale peut aussi être demandée pour certains volets administratifs. Vérifie que les noms concordent partout. Un nom marital sur un document et un nom de naissance sur un autre sans justificatif, ça ralentit vite le traitement. Attention aussi à la confusion entre **concours privé** et concours public : les voies, les conditions et les services retenus ne sont pas les mêmes. Le choix d'académie ne se fait pas au hasard non plus, car il engage ensuite l'affectation et l'année de stage.

Mon conseil de terrain est simple : télécharge la notice officielle, crée un dossier numérique et un dossier papier, nomme chaque fichier proprement, puis conserve une trace de chaque dépôt et de chaque échange. Relis les consignes du **SIEC** ou de ton académie jusqu'aux petites lignes, surtout les dates de clôture et les formats exigés. Si un document manque, demande-le tout de suite à ton administration. Une inscription CRPE ratée se joue souvent sur quelques jours. Les **conditions second concours interne CRPE** sont franchissables. Ce qui fait la différence, c'est ta capacité à transformer chaque condition en preuve administrative solide.

Épreuves du second concours interne CRPE : ce que le jury attend vraiment à l'écrit et à l'oral

Les **épreuves second concours interne CRPE** mesurent bien plus qu'un niveau scolaire. Le **jury** attend une pensée nette, des choix pédagogiques justifiés et une posture crédible face à la classe. En clair, tu dois montrer que tu maîtrises le **français** et les **mathématiques**, mais aussi l'école primaire réelle, de la **maternelle** à l'**élémentaire**.

À l'écrit, la différence se joue vite. Une bonne copie ne récite pas. Elle répond précisément à la consigne, s'appuie sur les **programmes**, analyse les documents et va jusqu'aux implications pour les apprentissages. Dans l'**épreuve de français**, le jury repère d'abord la qualité de la langue. Orthographe, syntaxe, ponctuation, vocabulaire professionnel : tout compte. Une copie admissible est claire, structurée, sans paraphrase des textes fournis. Elle sait passer de l'analyse d'un corpus à des choix d'enseignement concrets, par exemple en lecture, en compréhension ou en étude de la langue. Les **rapports de jury**

reviennent souvent sur le même défaut : des réponses trop scolaires, descriptives, qui résument sans problématiser. Tu dois expliquer *pourquoi* une activité aide les élèves à apprendre, et pour quel niveau.

L'**épreuve de mathématiques** ne récompense pas seulement le résultat juste. Elle valorise le raisonnement, la rigueur et la capacité à rendre une démarche lisible. Si tu écris que $24 : 6 = 4$, le jury veut aussi voir comment tu mobilises le sens de la division, les procédures possibles et les obstacles d'élèves. Les copies fragiles enchaînent des calculs sans justification, ou restent au niveau collège. Les meilleures relient savoirs mathématiques, progressivité des apprentissages et gestes d'enseignement. Si la session visée comporte une **épreuve d'application**, la logique est la même : analyser un dossier, sélectionner l'essentiel, puis transformer des ressources en situations d'apprentissage réalistes. Là encore, le piège est connu : commenter les documents sans prise de recul, ou proposer une séance séduisante mais déconnectée des attendus de cycle.

L'**oral CRPE** départage souvent les candidats déjà admissibles sur le papier. Le jury n'attend pas un discours théorique. Il cherche un futur professeur des écoles capable de parler d'élèves, d'objectifs, d'évaluation, de différenciation et de cadre institutionnel sans réciter. Tu dois connaître l'école primaire dans sa continuité, de la maternelle à l'élémentaire, et montrer que tu sais adapter une situation à un niveau de classe. La gestion du temps est décisive. Une présentation trop longue te coupe de l'échange. Une réponse trop vague te fragilise. En préparation, travaille toujours avec les **sujets**, les **programmes** et les **rapports de jury** de ton académie ou des dernières sessions : ce sont les ressources les plus fiables. Sur le terrain, je vois souvent la même bascule : le candidat moyen décrit une séance ; l'admissible solide explique ses choix, anticipe les erreurs d'élèves et garde une posture simple, stable, professionnelle.

Ce qui fait gagner des points quand tu es déjà agent public mais pas encore enseignant

Ton expérience dans la fonction publique peut **te servir à l'oral**, à condition de la relier clairement au métier de professeur des écoles. Un agent territorial, hospitalier, administratif ou AESH peut valoriser un vrai **sens du service public**, l'habitude du travail d'équipe, la relation avec les familles, la gestion d'imprévus et une bonne lecture des cadres institutionnels. C'est crédible. Et utile.

Le bon réflexe, c'est de partir de situations précises. Par exemple, tu peux montrer comment tu as coordonné plusieurs interlocuteurs, accueilli un parent inquiet, géré une tension, transmis une information sensible ou appliqué une procédure avec discernement. À l'oral, ces exemples prouvent que tu sais coopérer, communiquer et garder un cap. *Mais ne surjoue pas*. Le jury n'attend pas un faux discours d'enseignant expérimenté. Il veut voir si tu peux **transférer** tes compétences vers la classe. La limite est nette : une expérience publique, même solide, ne remplace ni la **maîtrise des attendus**

pédagogiques, ni la connaissance des apprentissages, de la gestion de classe et des objectifs de l'école primaire.

Second interne, externe ou troisième concours : le bon choix selon ton profil, ton académie et ton projet de stage

Le meilleur concours n'est pas toujours celui auquel tu es éligible. Pour savoir **quel concours choisir pour devenir CRPE**, regarde ton profil réel, ton temps de préparation, ton **académie CRPE**, les postes ouverts, puis l'après-réussite : **affectation, année de stage**, mobilité et équilibre familial.

Pour trancher entre **crpe interne ou externe** et **troisième concours crpe**, je te conseille de raisonner en conditions *et* en faisabilité. Le second interne parle bien aux agents publics déjà dans la machine administrative : tu connais les codes, tu peux valoriser ton parcours, mais tu prépares souvent en parallèle d'un poste à temps plein. L'externe reste la voie la plus "académique". Il demande souvent plus de remise à niveau disciplinaire, surtout en français et en mathématiques. Le troisième concours, lui, attire des profils expérimentés, souvent solides à l'oral, mais qui sous-estiment parfois le niveau attendu sur les savoirs scolaires et la didactique.

Concours	Public visé	Préparation réelle	Compatible avec un emploi	Remise à niveau	Après réussite
Second interne	Agents de la fonction publique, titulaires ou selon situation	Prépa ciblée, très utile pour l'oral et le cadre institutionnel	Oui , si planning serré et régulier	Variable selon le diplôme initial	Année de stage , affectation selon académie et besoins
Concours externe	Profils avec licence ou équivalent	Prépa plus large, forte part disciplinaire	<i>Moins simple</i> à temps plein	Souvent élevée	Stage puis titularisation dans l' Éducation nationale
Troisième concours	Expérience pro hors statut classique étudiant	Bonne voie pour profils en reconversion	Oui , mais charge lourde	Souvent forte en didactique	Mêmes enjeux d'affectation et de stage

Quelques profils parlent mieux qu'un texte réglementaire. Une **ATSEM** fonctionnaire territoriale peut viser le second interne si elle remplit bien les conditions de service : c'est souvent le choix le plus cohérent, car son vécu d'école compte vraiment. Une **AESH** avec licence doit comparer finement : si son statut et son ancienneté ne sécurisent pas l'interne, l'externe peut être plus lisible. Un cadre territorial, très à l'aise à l'oral, peut réussir le second interne, mais doit vérifier sa base en français, maths et pédagogie. Un salarié du privé avec expérience regardera plutôt le **troisième concours**, à condition d'accepter une remise à niveau scolaire sérieuse.

Le vrai angle mort, c'est l'**académie**. Beaucoup choisissent la plus proche. C'est parfois une erreur. Quand tu te demandes **comment se passe les affectations CRPE**, pense en chaîne : tu concours dans une académie, tu es ensuite affecté selon les besoins de cette académie, puis ton **année de stage** peut t'envoyer loin de chez toi. Une académie très demandée peut offrir moins de marge, avec plus de sélectivité et une mobilité locale plus rude. Une académie voisine, moins saturée, peut améliorer tes chances d'admission mais compliquer les trajets, le stage et la suite de carrière. Si tu as des enfants, un conjoint mobile ou non, ou des contraintes de transport, ce critère pèse autant que le nombre de postes. Mon conseil est simple : choisis l'académie où tu peux *réussir le concours* et *tenir l'après-concours*.

Préparer le second concours interne CRPE quand tu travailles déjà : méthode réaliste sur 9 mois

Quand tu es déjà en poste, la clé n'est pas de travailler plus, mais de travailler plus juste. Pour **préparer le second concours interne du CRPE**, vise une progression simple sur **9 mois** : diagnostic, remise à niveau ciblée, entraînement sur **annales CRPE**, oral professionnalisé, puis sécurisation administrative avant les dates officielles.

Le bon départ, c'est un mois de cadrage net. Tu vérifies ton **éligibilité**, ton académie, les pièces à fournir, et tu bloques un rythme réaliste : **5 à 7 heures par semaine**, pas plus au début. En pratique, je conseille souvent deux soirs de 1 h 30 et un créneau de 2 à 3 heures le week-end. Si tu es AESH, agent territorial, administratif ou hospitalier, ce cadrage t'évite de réviser pour rien ou de découvrir trop tard un souci de recevabilité. Profite de cette phase pour faire un test de niveau en français et en maths, relire les **programmes** de l'école primaire, et ouvrir quelques **rapports de jury CRPE**. Tu verras vite ce qui est attendu : pas une copie universitaire, mais une réponse claire, structurée, ancrée dans les apprentissages des élèves.

Les trois mois suivants servent à reconstruire les bases sans t'éparpiller. En français, travaille orthographe grammaticale, analyse de phrase, compréhension fine et rédaction. En maths, reprends numération, fractions, proportionnalité, géométrie, grandeurs et calcul. Beaucoup de candidats sous-estiment les automatismes. Or, si tu bloques sur

ou sur un raisonnement simple, tu perds du temps partout. La bonne **méthodologie CRPE**, c'est une alternance fixe : une séance notions, une séance application, une séance correction active. Les **annales** arrivent tôt, mais par extraits, pas en sujet complet tout de suite. Côté **formation**, choisis selon ton autonomie réelle. Seul, ça marche si tu sais planifier et t'auto-corriger. Le **Cned** ou une **prépa CRPE à distance** aident si tu as besoin d'un cadre. Une **Université** convient mieux si tu veux un suivi académique régulier. Un accompagnement personnalisé sert surtout à débloquer une méthode ou l'oral.

À partir du cinquième mois, passe en mode concours. Tu traites des sujets complets, chronométrés, puis tu compares avec les attendus, les **rapports de jury** et les corrections. Garde le même volume horaire si ton travail est stable. Semaine chargée ? Réduis à 3 ou 4 heures, mais ne coupe pas tout. Mieux vaut une continuité modeste qu'un sprint épuisant. Les deux derniers mois doivent intégrer l'oral chaque semaine : exposé, analyse d'une situation d'école, vocabulaire professionnel, lien avec les **programmes**, posture de futur professeur des écoles. En parallèle, sécurise l'administratif : inscription, justificatifs, convocations, déplacements, disponibilité pour les épreuves et, déjà, réflexion sur l'affectation et l'année de stage. Les erreurs que je vois le plus souvent sont toujours les mêmes : réviser *comme à l'université*, négliger l'oral, faire l'impasse sur les programmes, sous-estimer les maths, et commencer trop tard les démarches administratives. Le concours se joue aussi là.

Comment passer le CRPE en interne ?

Pour passer le CRPE en interne, il faut vérifier que vous relevez bien d'un concours interne ouvert dans votre académie, puis remplir les conditions de service public demandées. L'inscription se fait sur la plateforme officielle du ministère pendant la période prévue. Je conseille toujours de lire attentivement la notice, car les pièces justificatives et les conditions exactes peuvent varier selon la session.

Comment se passe les affectations CRPE ?

Après la réussite au CRPE, l'affectation dépend de votre rang de classement, de l'académie du concours et des besoins du service. En général, vous êtes nommé fonctionnaire stagiaire dans l'académie où vous avez été admis. Ensuite, la répartition dans un département ou une école suit des règles locales, avec parfois des vœux à formuler.

Comment s'inscrire au CRPE 2021 ?

Pour le CRPE 2021, l'inscription se faisait en ligne sur le portail du ministère de l'Éducation nationale, pendant une période précise annoncée par arrêté. Il fallait créer ou utiliser un compte candidat, choisir son concours et son académie, puis valider son dossier. Même

pour une ancienne session, je recommande de consulter les archives officielles pour retrouver les modalités exactes.

Quel concours choisir pour devenir CRPE ?

Le choix dépend de votre situation. Le concours externe est le plus fréquent pour les étudiants et titulaires de diplôme. Le second concours interne CRPE s'adresse à certains agents publics ayant une ancienneté de service. Il existe aussi un troisième concours pour les candidats ayant une expérience professionnelle dans le secteur privé. Il faut donc partir de votre statut actuel.

Qu'est-ce que le concours interne CRPE ?

Le concours interne CRPE permet d'accéder au métier de professeur des écoles par une voie réservée à certains personnels déjà engagés dans la fonction publique. Il vise des candidats qui justifient d'une durée de services déterminée. Concrètement, c'est une voie de recrutement distincte du concours externe, avec ses propres conditions d'accès et ses propres épreuves.

Qui peut passer le concours interne ?

Le concours interne peut être ouvert aux agents de la fonction publique qui remplissent les conditions fixées par les textes : ancienneté de services, position administrative régulière et parfois niveau de diplôme selon la voie choisie. Je conseille toujours de vérifier la notice de l'année, car c'est elle qui précise exactement les profils autorisés à candidater.

Qu'est-ce que le premier concours interne CRPE ?

Le premier concours interne CRPE est une voie spécifique de recrutement de professeurs des écoles destinée à certains instituteurs titulaires justifiant des conditions requises. Il ne concerne donc pas tous les candidats. En pratique, il faut bien le distinguer du second concours interne CRPE, qui vise d'autres profils relevant de la fonction publique.

Qui peut passer le CRPE en interne ?

On peut passer le CRPE en interne lorsqu'on appartient à la fonction publique et qu'on remplit les conditions prévues pour la session concernée, notamment en matière d'ancienneté. Selon le type de concours interne, les publics visés ne sont pas les mêmes. Mon conseil est simple : vérifier votre statut, vos années de service et l'académie qui ouvre le recrutement.

Si tu envisages le second concours interne CRPE, ne te contente pas d'une intuition : vérifie ton éligibilité point par point, compare avec les autres voies et anticipe dès maintenant les contraintes d'affectation et de préparation. Une bonne décision se prend avant l'inscription, pas après. Si ton profil entre bien dans les critères, tu peux construire

un plan de travail solide, compatible avec ton poste actuel, et avancer vers le concours avec beaucoup plus de sérénité.

Mis à jour le 05 mai 2026

[Continue sur reussirlecrpe.fr](https://reussirlecrpe.fr)

RéussirCRPE - Document pédagogique